

LES CIRCUITS

GRAND PARCOURS

BARCELONNETTE ► COL D'ALLOS (2247 m) ► COL DES CHAMPS (2045 m)
► COL DE LA CAYOLLE (2326 m) ► BARCELONNETTE

Dénivellés : 3300 m - Distance : 124 km [3 ravitaillements sur les cols](#)



PETIT PARCOURS (aller/retour)


BARCELONNETTE ► COL D'ALLOS ► LA FOUX ► BARCELONNETTE

Dénivellés : 1700 m - Distance : 60 km

PARCOURS VTT BARCELONNETTE ► COL DES ALLARIS ► UVERNET SÉNIORS ► BARCELONNETTE - Dénivellés : 650 m - Distance : 17 km

LE DÉPART

De  à  - Place Aimé-Gassier - BARCELONNETTE

A  pour les vététistes

L'ARRIVÉE

Parc de la Sapinière - BARCELONNETTE
Repas froid, boissons, fruits et café.

Remise des coupes à 17 h

INSCRIPTIONS

Salle du Marché Couvert à Barcelonnette

le samedi 3 août de 17 h à 19 h ou le dimanche matin de 5 h à 8 h

Licenciés : 13 € (moins de 18 ans : **Gratuit**) - **VTT** de 8 h à 9 h : 9 € (licenciés ou non)

Non licenciés : 15 € (moins de 18 ans : **Gratuit**)

Autorisation parentale exigée pour les mineurs

Accompagnateurs : 9 € (pour le repas)



RANDONNÉE OUVERTE À TOUS ET À TOUTES.

Possibilité d'inscription sur place ou à l'avance à l'aide du bulletin ci-joint,
soit à partir du site ccubaye.fr (rubrique 3 cols) - e-mail : ccu04@orange.fr

A retourner avec le chèque à l'ordre de : CCU - Mairie de Barcelonnette 04400

RÈGLEMENT

Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'intempéries ou d'interdiction préfectorale.

Assurances

L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Règlement

- Art. 1** - Cette manifestation est ouverte à tous ayant un minimum de condition physique, homme, femme et enfant (moins de 12 ans accompagné) licencié ou non.
- Art. 2** - Les concurrents s'engagent à être prudents pour eux, mais aussi pour les autres.
- Art. 3** - Le port du casque rigide est obligatoire pour les mineurs et vivement conseillé pour la route.
- Art. 4** - L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Toutefois, **il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquence immédiates ou futures.**
- Art. 5** - Les concurrents doivent pointer aux ravitaillements ou signaler leur abandon afin d'éviter les recherches.
- Art. 6** - Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route et suivre les consignes des organisateurs.
- Art. 7** - Les participants autorisent l'organisateur à disposer de leur image sur support photo, vidéo ou site internet à des fins de promotions de la manifestation.
- Art. 8** - Toute personne est responsable de son matériel et de son comportement. En cas de vol, perte ou accident, **la responsabilité de l'organisateur et des communes traversées, ne saurait être engagée.**
- Art. 9** - Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

En cas de non participation, l'engagement ne sera remboursé que s'il est dûment justifié pour accident, maladie.

Le présent règlement est considéré comme accepté à l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION - RANDONNÉE « LES 3 COLS »

Tarif : 13 € Licenciés - 15 € Non licenciés (gratuit pour les - de 18 ans) - 9 € VTT

Port du casque obligatoire pour les mineurs et vivement conseillé pour les autres participants.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : (moins de 18 ans : autorisation parentale) : _____

Adresse : _____

Club pour les licenciés : _____ N° de licence : _____

PETIT PARCOURS GRAND PARCOURS PARCOURS VTT

Ci-joint un chèque à l'ordre de CCU de : _____ €